

N° 04 /2017

ATTESTATION DE RECEPTION PROVISOIRE

Objet : TRAVAUX D'EQUIPEMENT DU LOTISSEMENT SECTEUR 2 DE LA TRANCHE 5 DU POLE URBAIN ET INDUSTRIEL "OMRANE SAHEL"
T.F : 4910/d et 30800/c

Le Président de la commune de Had Soualem ;

- Vu la loi organique 113.14 relative aux communes;
- Vu le Dahir n° 1-92-7 du 15 Hijja 1412 (17 Juin 1992) portant promulgation de la loi n° :25-90 du 15 Hijja 1412(17juin1992) relative aux lotissements, groupes d'habitation et morcellements ;
- Vu l'autorisation de lotir (renouvellement) n°04/2017 du 09/06/2017;
- Vu l'engagement n° 774/17 DG/SAOL en date de 05/06/2017 ;
- Vu le procès-verbal de la réception provisoire dressé par la commission provinciale réunie le 15/02/2017 au siège de la commune de Had Soualem;

Atteste que les travaux de viabilisation du lotissement secteur 2 de la tranche 5 du pôle urbain et industriel « Omrane Sahel » objet du T.F : 4910/d et 30800/c peuvent être réceptionnés provisoirement.

HAD SOUALEM LE 09 JUIN 2017

PRESIDENT DE LA COMMUNE



LE PRESIDENT

ZINE EL ABIDINE HOUSS